

Mise à jour – Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Veuillez indiquer votre numéro de dossier attribué par la Régie	10-	1 1	ı	1		
--	-----	-----	---	---	--	--

Veuillez remplir le tableau suivant et le retourner avec le formulaire dûment rempli et signé :

Description de la licence Numéro de la licence		Période d	e validité	de la li	cence				
Maniero de la licelice		i enoue u	Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
LIC		Date de début				Date de fin			
Année d'exploitation de la	licence visée par la mise à jour	: 2º anno	ée 🗌 :	3º année	e [Arrêt de	es activités	s de bin	go*
Tous les renseignements d'exploitation indiquée c	s qui doivent être fournis da i-dessus.	ans le cadre	de cette	e mise	à jour	visent e	xclusive	ment l'	année
*En cas de cessation des	s activités, veuillez retourne	er le formula	ire signe	é et l'oı	riginal	de la lic	ence.		
	Instructions à lire a	vant de re	mplir le	e form	ıulair	·e			
Pour plus de détails, veu	illez vous référer aux section	ons appropr	iées du	guide.					
Sections 1, 2, 3, 4 et 5	Veuillez remplir ces sect renseignements fournis lor					changer	nents co	ncerna	ant les
ATTENTION	Pour la partie B de la section et que celle-ci n'est pas un conforme de la résolution a (voir modèle joint au guide	administrate autorisant le	ur de la p	ersonn	e mora	ale, vous	devez fou	ırnir une	
	Pour la section 3, s'il y a eu du gestionnaire, vous dev désignation. (voir modèle ju	ez fournir ur	ne copie						
Section 6	Veuillez remplir obligatoire	ement cette	section.						
Section 7	À cette section, la personn	e-ressource	doit répo	ndre à	la que	stion, la s	signer et l	a dater	
Section 8	La personne-ressource dûn section.	ment autoris	ée à repr	ésente	r l'orga	anisme do	oit signer	et date	r cette
Section 9	La personne-ressource do	it signer et d	ater cette	e sectio	n.				
ATTENTION	Si des changements ont ét Régie, veuillez les transme			transm	nission	des doci	uments c	onstitut	ifs à la
Annexe A	Veuillez remplir obligatoire	ement cette	annexe.						
	La personne-ressource do	it signer et d	ater cette	e annex	æ.				
Annexe A.1	Tous les administrateurs de (par exemple : directeur, ge	•						res diri	geants
Annexe B	Veuillez remplir obligatoire	ement cette	annexe.						
Veuillez joindre le paier annuelle à verser au S	ment total des droits annuels e ecrétariat du bingo.	xigibles pour	le mainti	en en vi	igueur	de la lice	nce et de	la contr	ibution

ATTENTION

Veuillez joindre une copie des états financiers pour le dernier exercice financier de l'organisme de charité ou religieux.

Le formulaire de mise à jour doit être rempli et retourné à la Régie au moins 4 mois avant la date anniversaire de la délivrance de la licence.

Le défaut de produire la mise à jour dans le délai prévu par les Règles sur les bingos et de payer les droits annuels exigibles entraîne pour le titulaire l'interdiction de tenir toute séance de bingo.

Par ailleurs, tout titulaire qui refuse ou néglige de se soumettre à la loi ou aux règlements pourrait être convoqué devant la Régie et, le cas échéant, voir sa licence suspendue ou révoquée.



Droits exigibles* et contribution annuelle Paiement – 1er avril 2025

Mise à jour

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Droits annuels exigibles** établis en fonction des besoins de fonds annuels de l'organisme afin de réaliser les projets déclarés.

Besoins de fonds a	annuels	Cochez la case appropriée	Droits annuels exigibles	Inscrire le montant des droits annuels exigibles
Moins de 2 000 \$			70,00 \$	\$ (1)
2 000 \$ et plus	mais moins de 4 000 \$		138 \$	\$ (1)
4 000 \$ et plus	mais moins de 7 500 \$		348 \$	\$ (1)
7 500 \$ et plus	mais moins de 15 000 \$		482 \$	\$ (1)
15 000 \$ et plus	mais moins de 30 000 \$		761 \$	\$ (1)
30 000 \$ et plus	mais moins de 45 000 \$		1 033 \$	\$ (1)
45 000 \$ et plus	mais moins de 60 000 \$		1 312 \$	\$ (1)
60 000 \$ et plus	mais moins de 75 000 \$		1 447 \$	\$ (1)
75 000 \$ et plus	mais moins de 90 000 \$		1 654 \$	\$ (1)
90 000 \$ et plus			1 862 \$	\$ (1)
moitié-moitié si les be	oles pour l'autorisation de vend soins de fonds annuels sont e pour le Secrétariat du bingo	de 15 000 \$ et plus		=\$ (2)
montant de la ligne (1)	+ \$ =	\$	s x 15 %	=\$ (3)
	Montant total à joindre - mo	ontants des lignes ((1) + (2) + (3)	= \$ (4)

^{*} Les droits annuels exigibles sont indexés au 1er avril de chaque année, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente.

^{**} Les droits annuels exigibles sont payables lors du dépôt de la demande et, pour le maintien en vigueur de la licence, au moins 4 mois avant la date du 1er et du 2e anniversaire de la délivrance de la licence.

^{***} La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de 15 % des droits annuels exigibles pour une licence. La contribution doit être payée en même temps que les droits annuels de la licence et elle n'est pas remboursable par la Régie.



Documents à joindre à la demande de mise à jour de licence de bingo en salle avec gestionnaire

Formulaire de mise à jour – Licence de bingo en salle avec gestionnaire
Formulaire de demande, annexes A, A.1 et B dûment remplis
Coupon pour le paiement des droits annuels exigibles et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo*
Résolution ou copie conforme de la résolution autorisant la personne-ressource à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux si celle-ci n'est pas un de ses administrateurs (section 1 du guide), le cas échéant
Copie des états financiers pour le dernier exercice financier de l'organisme de charité ou religieux**
Documents constitutifs de l'organisme de charité ou religieux, s'ils n'ont pas déjà été fournis à la Régie ou si des modifications ont été effectuées depuis leur transmission**
Résolution ou copie conforme de la résolution désignant le représentant de l'organisme de charité ou religieux auprès du gestionnaire de salle (section 3 du guide), le cas échéant

^{*} Ce coupon se trouve sur la dernière page.

^{**} Fournir des photocopies. La Régie ne retournera pas les originaux.



Demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire

- Guide
- Formulaire de demande de licence
- Annexe A Déclaration annuelle de l'organisme
- Annexe A.1 Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme
- Annexe B Description et coût annuel des projets
- Frais, droits exigibles et contribution annuelle Paiement
- Aide-mémoire Documents à joindre à la demande de licence



Demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire

Renseignements généraux

Principe général

L'obtention d'une licence de bingo en salle avec gestionnaire est nécessaire lorsqu'un organisme désire mettre sur pied et exploiter un bingo. L'organisme qui demande la licence de bingo en salle avec gestionnaire doit être dûment constitué en personne morale et poursuivre des fins charitables ou religieuses.

Le nombre de séances de bingo organisées dans une même salle annuellement détermine le mode de gestion du bingo. Lorsque plus de 208 séances de bingo sont tenues dans une même salle, la gestion doit être obligatoirement confiée à un titulaire de licence de gestionnaire de salle. Le mandat confié au gestionnaire de salle est écrit. Il décrit les services offerts à l'organisme de charité ou religieux par le gestionnaire de salle, lesquels visent minimalement les responsabilités indiquées à l'article 14 des *Règles sur les bingos*.

La licence de bingo en salle avec gestionnaire est valide pour une période de **3 ans**. Le mode de gestion d'un bingo en salle, pour une salle donnée, est déterminé lors de la délivrance des licences à l'organisme de charité ou religieux et au gestionnaire de salle.

L'organisme de charité ou religieux ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Enfin, l'organisme de charité ou religieux ne peut être titulaire, simultanément, de plus d'une licence visée à l'article 2 du *Règlement sur les bingos*.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont disponibles sur le site Internet de la Régie à l'adresse suivante : racj.gouv.qc.ca.

Modalités de transmission de la demande

La licence de bingo en salle avec gestionnaire est délivrée à **date fixe**, variant selon la région administrative où est située la salle dans laquelle elle sera exploitée :

Date de début de la période de validité de la licence

	1 ^{er} juin	1 ^{er} décembre
Région où est située la salle de bingo	Abitibi-Témiscamingue (08) Bas Saint-Laurent (01) Centre-du-Québec (17) Côte-Nord (09) Estrie (05) Mauricie (04) Montérégie (16) Nord du Québec (10) Outaouais (07) Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) Lanaudière (14) Laurentides (15) Laval (13) Montréal (06)

Quand présenter la demande

La demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire, les frais d'étude pour l'obtenir, les droits annuels exigibles, la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande doivent être transmis à la Régie au moins quatre mois avant le début de la période de validité de la licence.

Exemples

Si la salle visée par la demande est située dans la région de l'Estrie (05), l'organisme de charité ou religieux doit présenter sa demande **au plus tard le 1**er **février** puisque la période de validité de la licence débute le 1er juin pour cette région.

Par contre, si la salle visée par la demande est située dans la région de Laval (13), l'organisme doit présenter sa demande **au plus tard le 1**er **août** puisque la période de validité de la licence début le 1^{er} décembre pour cette région.

De plus, la demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire peut être présentée en même temps que la demande de licence de gestionnaire de salle à qui est confié le mandat de mettre sur pied et d'exploiter un bingo.

ATTENTION

Le défaut de présenter une demande de licence de bingo en salle dans les délais prévus par le *Règlement sur les bingos* entraîne des frais supplémentaires et peut causer le rejet de la demande.

Maintien en vigueur de la licence et obligation de mise à jour des renseignements

Afin de maintenir la licence de bingo en salle avec gestionnaire en vigueur, le titulaire devra remplir et transmettre à la Régie, la 2° et la 3° année de la période de validité de la licence, un formulaire pour la mise à jour des renseignements et les projets annuels accompagné des documents et du paiement requis.

Instructions pour remplir les formulaires

Section 1

Identification de l'organisme de charité ou religieux Cette section vise à identifier le titulaire de la licence et, par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence. La demande doit obligatoirement être présentée par une personne morale qui poursuit des fins charitables ou religieuses.

A- Identification de l'organisme

Le nom complet de la personne morale et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec elle doivent apparaître au formulaire de demande de licence. Si la Régie a déjà attribué un numéro de dossier à la personne morale, celui-ci doit être indiqué sur la demande de licence (ce numéro débute par le chiffre 10).

S'il s'agit d'une première demande, la personne morale doit produire une copie de ses documents constitutifs (par exemple : des lettres patentes). Si celle-ci a déjà fourni ses documents à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, elle peut être exemptée de les présenter à nouveau en remplissant la section 8.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. Vous devez déclarer ce NEQ : ce numéro est composé de 10 chiffres débutant par 11 pour les personnes morales. Si l'organisme n'a pas de numéro d'entreprise, veuillez contacter le Registraire des entreprises pour l'obtenir.

B- Identification de la personne-ressource

La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom de l'organisme de charité ou religieux et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

ATTENTION

Une copie conforme de la **résolution** autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de l'organisme de charité ou religieux doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur de la personne morale. Un modèle de résolution est joint au guide.

Section 2

Identification de l'adresse de correspondance Inscrire l'adresse où l'organisme de charité ou religieux désire recevoir sa correspondance si différente de la section 1-A.

Section 3

Identification du gestionnaire de salle

Inscrire le nom et l'adresse du gestionnaire de salle à qui l'organisme de charité ou religieux a confié le mandat de mettre sur pied et d'exploiter le bingo ainsi que son numéro de dossier à la Régie.

ATTENTION

Une copie conforme de la résolution désignant une personne physique chargée de représenter et d'assurer les intérêts de l'organisme auprès du gestionnaire de salle doit accompagner la demande. Un modèle de résolution est joint au guide.

Section 4

Identification de la salle où sera exploité le bingo Inscrire le nom et l'adresse complète de la salle pour laquelle une demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire est présentée. Cette information apparaîtra sur la licence.

Section 5

Vente de billets-surprise et de billets moitié-moitié L'organisme de charité ou religieux doit indiquer s'il désire obtenir l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié.

Si cette autorisation est demandée et que les besoins de fonds de l'organisme sont de 15 000 \$ et plus, des droits supplémentaires s'ajouteront au montant à joindre à la demande de licence. Voir le formulaire « *Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement* ».

Section 6

Description et coût total annuel des projets

Les projets pour lesquels l'organisme de charité ou religieux demande une licence doivent être compatibles aux fins qu'il poursuit. Ces projets devront être réalisés en totalité au Québec.

Avant de remplir cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des projets – en consultant les instructions de la section « Annexe B » du présent guide.

À la ligne 1, l'organisme de charité ou religieux indique le coût total annuel de tous les projets de l'annexe B – Description et coût annuel des projets qu'il désire réaliser au cours de la 1^{re} année d'exploitation de la licence (additionner le montant de la ligne 1 de chaque projet inscrit à l'annexe B – Description et coût annuel des projets).

À la ligne 2, l'organisme doit indiquer le montant total des autres sources annuelles de financement utilisées pour les projets (additionner le montant de la ligne 2 de chaque projet inscrit à *l'annexe B – Description et coût annuel des projets*).

Section 6

Description et coût total annuel des projets (suite)

Pour déterminer le montant des besoins de fonds annuels de l'organisme de charité ou religieux qui sera financé à même les profits du bingo (ligne 3), il faut soustraire du coût total annuel de tous les projets (ligne 1), le montant total des autres sources annuelles de financement (ligne 2). C'est à partir de ce résultat que les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo seront déterminés pour la première année d'exploitation de la licence. Voir le formulaire « Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement » joint à la demande.

Section 7

Autorisation de communication des renseignements

À cette section, la personne-ressource doit répondre à la question, la signer et la dater.

Section 8

Déclaration

Le formulaire de demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire doit être signé et daté par la personne autorisée (personne-ressource) par l'organisme de charité ou religieux.

Section 9

Attestation relative aux documents constitutifs

Lorsque les documents constitutifs ont déjà été fournis à la Régie lors d'une demande antérieure et qu'aucun changement n'est survenu depuis leur transmission, l'organisme n'a pas à les transmettre à nouveau. Cependant, la personne-ressource doit signer la section 8 pour attester de leur conformité.

Annexes A et A.1

A- Déclaration annuelle de l'organisme

L'organisme de charité ou religieux doit obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant ses antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et son absence d'intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Cette déclaration doit être signée par la personne-ressource dûment autorisée à représenter l'organisme.

A.1- Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme

De plus, tous les administrateurs de la personne morale et, le cas échéant, tous ses autres dirigeants (par exemple : directeur, gérant, etc.) doivent obligatoirement faire une déclaration annuelle concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu. Chaque déclarant **doit** indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance.

Avant de remplir l'*annexe A.1*, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.

Annexe B

A- Identification de l'organisme de charité ou religieux

Inscrire le nom de l'organisme de charité ou religieux qui fait la demande ainsi que le numéro de dossier de la Régie (s'il est connu) dans la première section.

Avant de remplir l'*Annexe B*, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a de projets à réaliser par l'organisme **au cours de la 1**^{re} **année d'exploitation de la licence**. Prendre soin d'identifier l'organisme de charité ou religieux sur chaque feuille supplémentaire.

B- Description et coût annuel des projets

Pour chacun des projets :

Décrire le projet en lui attribuant un nom et en décrivant sommairement les buts poursuivis compte tenu de la mission de l'organisme. Préciser la date à laquelle vous souhaitez effectuer ce projet. Si plusieurs étapes sont prévues pour sa réalisation, joindre l'échéancier de celles-ci.

ATTENTION

Lorsque le projet prévoit la remise des profits en don pour un montant supérieur à 500 \$ à un tiers bénéficiaire, le nom de ce dernier doit être déclaré. Le tiers bénéficiaire doit être une personne morale ou une association, lesquelles réalisent des projets à des fins charitables ou religieuses.

Répartition du financement annuel du projet

L'organisme de charité ou religieux doit soustraire du coût **annuel** du projet (ligne 1), le montant des autres sources **annuelles** de financement que les profits du bingo (ligne 2) (par exemple : une subvention provenant d'un autre organisme, un don, les profits provenant d'un tirage, etc.) pour établir ainsi les **besoins de fonds annuels** du projet qui seront financés à même les profits du bingo.

Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo

Une description de toutes les dépenses **annuelles** financées par les profits du bingo pour réaliser le projet doit être inscrite dans la partie « Ventilation des dépenses financées par les profits du bingo ». Ces dépenses peuvent être regroupées sous différentes catégories mais doivent être détaillées.

Par exemple, si le projet consiste en une fête de Noël, ne pas inscrire « Fête de Noël », mais le détail des dépenses que vous prévoyez payer pour l'organisation de cette fête (par exemple : la location de la salle). Le total de ces dépenses doit égaler le montant de la ligne 3.

Annexe B

Exemple

Projet A:		
Nom du projet		
Fête de Noël		
Description du projet		
Fête de Noël pour les enfants défavorisés de la municipalité		
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet 2012 12 01 Scouts de Lévis		
Répartition du financement annuel du projet	Montant	
1. Coût annuel du projet (1)	250	\$
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	0	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	250	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant	
4. Location de la salle	100	\$
5. Cadeaux pour les enfants	100	\$
6. Location du costume du Père Noël	50	\$
7.		\$
8.		\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	250	\$

Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement

Les droits exigibles pour une licence de bingo en salle avec gestionnaire se répartissent sur 3 ans.

La première année, l'organisme doit payer les frais d'étude de la demande, les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo. Pour la deuxième et la troisième année d'exploitation de la licence, le titulaire devra payer les droits annuels exigibles et la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo.

Répartition des paiements sur 3 ans :

Année d'exploitation de la licence	Frais d'étude de la demande de licence	Droits annuels exigibles	Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo
1 ^{re} année	X	X	X
2º année		X	X
3º année		X	X

La contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de l'ordre de 15 % des droits annuels exigibles de la licence.

Pour calculer le montant de la contribution annuelle, il faut d'abord identifier le montant des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds établis pour l'année d'exploitation de la licence et l'inscrire à la ligne 2. Ensuite, à la ligne 3, inscrivez le montant des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié seulement si l'organisme de charité ou religieux a répondu oui à la section 5 du formulaire de demande et que ses besoins de fonds annuels sont de 15 000 \$ et plus. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, n'inscrivez rien à la ligne 3. Enfin, additionnez les montants de la ligne 2 et de la ligne 3. Cette somme doit être multipliée par 15 % pour obtenir le montant de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (ligne 4).

Pour établir le montant total du paiement à joindre avec votre formulaire de demande (ligne 5), vous devez additionner les montants des frais d'étude, des droits annuels exigibles pour l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié, des droits annuels exigibles en fonction des besoins de fonds et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo (lignes 1 + 2 + 3 + 4).

RÉSOLUTIONPersonne-ressource auprès de la Régie

Lire les instructions de la section 1-B pour remplir ce formulaire. Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.

Nom de l'organisme de charité ou religieux		
Nom de l'organisme de chante ou rengieux		N° de dossier de la Régie
		10-
Extrait de la résolution du conseil d'administration aya	ant eu lieu le	
Il est proposé par		
et secondé par		
que madame/monsieur	(signataire de la dema	nde)
soit désigné(e) comme personne-ressource pour les et des jeux.	bingos auprès de l	a Régie des alcools, des courses
La résolution doit être signée par le secrétaire conseil d'administration de l'organisme.	, le président ou բ	oar deux administrateurs du
Nom :	Titre :	
Signature :		Date année mois jour
Nom :	Titre :	
Signature :		Date

RÉSOLUTION Représentant de l'organisme auprès du gestionnaire de salle

Lire les instructions de la section 3 pour remplir ce formulaire. Remplir le formulaire au complet en lettres moulées.

Nom de l'organisme de charité ou religieux (personn	e morale)	LAIG	
		N° C	de dossier de la Régie
		1	0-
Extrait de la résolution du conseil d'administration aya	nt eu lieu le		
•			
Il est proposé par			
et secondé par			
·			
que madame/monsieur	(nom)		
	, ,		
(adres	sse)		
numéro de téléphone (ind. rég.) (n° de p	anta)		
soit désigné(e) pour représenter et assurer les intérêts	s de		
(nom de l'organisme de			
auprès de	naire de salle)		
(nom da gestion	ialle de Salle)		
La résolution doit être signée par le secrétaire,	le nrésident ou	nar deux ad	ministrateurs du
conseil d'administration de l'organisme.	ic president ou	pui doux do	mmotratears au
Nom:	Titro :		
Nom :	nue		
Cignoture		Data	
Signature :		Date	année mois jour
News	Titus .		
Nom :	Titre :		
Cignoturo		Data	1 1
Signature :		Date	année mois jour



Demande de licence de bingo en salle avec gestionnaire

IMPORTANT

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées. Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

		ation de l'orgar	nisme de d	charité ou religi	eux (personi	ne morale)				
		l'organisme					Veuill	ez rem _l		nexes A et A.1
Nom de l'organis	me									r attribué par la Régie
									10-	
Numéro, rue					Modifications,	s'il y a lieu –	- Numéro,	rue		
Ville				Code postal	Ville					Code postal
				'						'
T. 1. 7. T. 1. T. 1. 7. T. 1. T. 1. 7. T. 1. 7. T. 1. 7. T. 1.		NO 1			T. 1. 7. T. 1.		N10 1			
Ind. rég. Télép	none	N° de poste			Ind. rég. Télé	phone	N a	e poste		
Adresse de courr	riel	'			Adresse de cou	rriel				
								Inscrire	e N° d'entrep	rise du Québec (NEQ)
l e numéro	d'entrenri	se du Québec de	álivré nar le	Registraire des	entrenrises				·	,
								11-		
	cation de	la personne-res	source							
Nom					Prénom					
Numéro, rue (si o	différente de l'	adresse déclarée à la	section 1A)							
Ville				Code postal	Adresse de co	urriel				
	Ind róg	Dásidonas	Ind ró~	Travail	N° de poste	Ind. rég.	Cellulaire			
Téléphones	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N de poste	ind. reg.	Cellulaire			
relephones										
Section 2	Identific	ation de l'adres	se de cor	respondance s	i différente d	e la sectic	on 1A			
Numéro, rue										
Ville										Code postal
										'
	– Identific	ation du gestio	nnaire de	salle					N10 1 1	
Nom										r de la Régie
									13-	
Numéro, rue										
Ville										Code postal
										'
		Disidence	I land of a	T	NIO -1 4 -	1 1 - 1 - 4 -	0-11-1-1			
Téléphones	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste	Ind. rég.	Cellulaire			
reiopiioiioo										
Adresse de courr	riel									
Section 4	– Identific	ation de la salle	e où sera e	exploité le bing	0					
Nom de la salle	- Identine	ation ac la sain	ou sciu (exploite le billg						
20 12 04110										
Numa 4 == ==										
Numéro, rue										
Ville										Code postal
Saatian S	Vente	a billata a	a at da la	loto moitié me	41.Á					
Section 5	– vente d	e billets-surpris	e et de bil	iets moitie-moi	lie					
Est-ce que	l'organisn	ne demande l'au	torisation c	le vendre des bi	llets-surprise	et des bille	ets moitie	é-moitié	à l'occasio	n d'un bingo?
	J=	1			•					-
	1	Oui		Des d	roits supplém	entaires pe	euvent ê	tre exia	ibles. Cons	sultez le guide.
Non		Oui		200 4	one cappioni	от пошто в т		9		rance io galac.

Section 6 – Description et coût total annuel des projets	
A Avant de compléter cette section, vous devez remplir l'annexe B – Description et coût annuel des prenconsultant les instructions de la section « Annexe B » du guide.	rojets
1. Coût total annuel de tous les projets décrits dans l'annexe B	\$
Montant total des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo)	\$
3. Coût total annuel des projets financés par les profits du bingo (besoins de fonds annuels) (ligne 1 – ligne 2)	\$
Section 7 – Autorisation de communication des renseignements	
J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à communiquer au Forum des organismes de charité e bingo, les coordonnées de l'organisme ainsi que le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la pe	
Nom et prénom (en lettres moulées) Date :	e mois jour
Section 8 – Déclaration de la personne responsable de la demande	
Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y véridiques.	sont fournis sont
Nom et prénom (en lettres moulées) Date : année	e mois jour
Section 9 – Attestation relative aux documents constitutifs	
J'atteste que les documents constitutifs requis ont déjà été fournis lors d'une demande antérieure et qui jour.	ils sont toujours à
Nom et prénom (en lettres moulées) Nom et prénom (en lettres moulées)	e mois jour

Annexe A – Déclaration annuelle de l'organisme

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Consulter le guide.

Section .	A – Identification de l'or	ganisme	e de cl	harité ou religie	ux (personne mora	le)		
Nom de l'organ	nisme						N° de dossier de la Régie	
Numéro. rue							10-	
rtamoro, rao								
Ville							Code postal	-
	Ind. rég.	N° de pos	ste		Ind. rég.			
Travail				Résidence				
Section	B – Identification des ad	ministra	ateurs	et des autres d	irigeants de l'orgar	nisme		
	Nom			Prénd			Préciser le statut :	
							administrateur ou autre dirigeant	\dashv
								_
								\dashv
								\dashv
								-
Est-ce que, au cours des 5 dernières années, l'organisme s'est reconnu ou a été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger? Oui Diagraphica de l'organisme S'est reconnu ou a été reconnu coupable d'une infraction à la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour							t), , ,	
О	ui Non							
Est-ce de la L plus, c								
4 Est on	auo l'organisma - ··· :	kr6t d		entroprise titulein-	d'una licanas de fer	urnica	our on hingo?	=
	que l'organisme a un inté	nei dans	s une e	andeprise ditulaire	: a une licence de fol	umss		
∐ o	ui Nom du titulaire de la licer	nce de foui	rnisseur	en bingo		_	Non	
0: -1								
Signatur	'e							
Je, souss	signé(e),	_			déclare que i	je suis	s la personne autorisée à agir au non	n
	signé(e), nom nisme et que les renseign	et prénom ements 1	n (en lett fournis	res moulées) s dans la présente		-	, and the second	
Et j'ai sig	né,	signatu	ire		_		Date année mois jour	



Annexe A.1 — Déclaration annuelle des personnes liées à l'organisme

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)

Consulter le guide.

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

Nom de l'organisme						iv de dossiei	de la Negle
						10-	
Continu D. Déployation de c	haarina daa nara	annas liása dás	Jarása à la s	action B do	L'annava A		
Section B – Déclaration de d	<u> </u>						-4
Tous les administrateurs et tou remplir la section B.	is les autres dirigea	ants de l'organis	me de chant	e ou religieux	doivent obii	gatoiremer	π
1 Identification du déclaran	t						
Nom	Prénom			5	Année I	Mois Jour	Sexe :
				Date de naissance	OBLIGA	TOIRE	□ м □ F
Numéro, rue							
Ville							Code postal
Ind. rég.	N° de poste		Ind. rég.				
Travail		Résidence	1 1				
2					l		
Est-ce que, au cours des 5							
criminel ou d'une infraction s à l'une des dispositions des	ommaire de cuipabl articles 51-52-61	ite pour laquelle	vous n avez p	as obtenu de na 83 12 83	pardon ou de	renabilitatio	n relativement
119 à 121, 123, 127, 132, 1							
279.1 à 282, 334, 342.1, 34	4, 346, 348, 349, 3	352, 355, 362, 36	37, 368, 380,	397, 423, 42			
463, 465 et 467.11 à 467.13	3 du Code criminel	ou d'un équivale	ent à l'étrang	er?			
Oui Non							
3							
Est-ce que, au cours des 3 d	dernières années, v	ous vous êtes re	econnu ou av	ez été reconr	nu coupable d	une infracti	on à la <i>Loi sur</i>
les loteries, les concours pu		pareils d'amusei	<i>ment</i> ou à l'ur	ne des dispos	sitions de ses	textes d'app	plication, pour
laquelle vous n'avez pas ob	itenu de pardon?						
Oui Non							
4							
Est-ce que, au cours des 3 o							
la <i>Loi sur les loteries, les c</i> plus, ou leur révocation?	oncours publicitaire	es et les apparei	ils d'amusem	ent, pour une	e ou des pério	odes totalis	ant 6 mois ou
pius, ou leur revocation?							
Oui Non							
5							
Est-ce que vous avez un in	térêt dans une entr	eprise titulaire d	'une licence	de fournisseı	ur en bingo?		
Oui					No	n	
Nom du titulaire de	a licence de fournisseur	en bingo				11	
Signature							
lo coupoigná(o)			dáalar	o auo loo ror	nacianomento	fournie der	ns la présente
Je, soussigné(e),	nom et prénom (en lettr	es moulées)	ueciai	c que les lel	iscignenients	iouiiiis ual	is ia presente
déclaration sont exacts.							
					ı		, 1
Et j'ai signé,	signature				Date	année	mois jour
i e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	3.1000						,



Annexe B – Description et coût annuel des projets

Licence de bingo en salle avec gestionnaire

Consulter le guide.

Nom de l'organisme

Si l'espace est insuffisant pour décrire tous les projets à réaliser, photocopier cette annexe avant de la remplir.

Section A – Identification de l'organisme de charité ou religieux (personne morale)

10-	
Section B – Description et coût annuel des projets	
Projet A:	
Nom du projet	
Description du projet	
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire	
réalisation du projet	
Répartition du financement annuel du projet	Montant
1. Coût annuel du projet (1)	\$
	Ψ
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	¢.
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	\$ Montant
Voltalidation dos deponeses annuellos inidireces par los pronte da singo	Montant
4.	\$
5.	\$
J	Ψ
6.	\$
7.	4
	\$
8.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	_
	\$
Projet B: Nom du projet	
Description du projet	
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire	
réalisation du projet	Montont
Répartition du financement annuel du projet	Montant
1. Coût annuel du projet (1)	\$
Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	Φ.
	\$
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant
4.	\$
4.	Φ
5.	\$
6.	\$
7.	\$
8.	\$
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$
· ·	Ι Ψ

N° de dossier de la Régie

Section B – Description et coût annuel des projets (suite)					
Projet C:					
Nom du projet					
Description du projet					
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet					
Répartition du financement annuel du projet	Montant				
1. Coût annuel du projet (1)	\$				
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$				
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$				
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant				
4.	\$				
5.	\$				
6.	\$				
7.	\$				
8.	\$				
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$				
Projet D:					
Nom du projet					
Description du projet					
Date ou période de Année Mois Jour Bénéficiaire réalisation du projet					
Répartition du financement annuel du projet	Montant				
1. Coût annuel du projet (1)	\$				
2. Montant des autres sources annuelles de financement (autres que les profits du bingo) (2)	\$				
3. Montant des dépenses annuelles financées par les profits du bingo (1 – 2)	\$				
Ventilation des dépenses annuelles financées par les profits du bingo	Montant				
4.	\$				
5.	\$				
6.	\$				
7.	\$				
8.	\$				
9. Total (le montant de cette ligne doit être égal à celui de la ligne 3) (4 + 5 + 6 + 7 + 8)	\$				

Paiement Paiement					
Quel mode de paiement sera utilisé?					
Carte de crédit 🔛	Chèque 🔛				
Remplissez les cases ci-dessous.	Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.				
Visa Mastercard American Express					
Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit	ou nom de l'entreprise	Montant payé			
Numéro de la carte		Date d'expiration de la carte J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à			
		prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.			

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse bingo@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Québec) H2Y 1B6

Régie des alcools, des courses et des jeux

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 82388 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Site Internet : racj.gouv.qc.ca